Citoyenneté , solidarité : au CMJ partage tes idées !

Ils ont participé à cette expérience et témoignent :

Juliana : 14 ans

«Avoir été un membre du CMJ m'a appris à partager mes idées et à écouter celles des autres. J'ai appris à être solidaire et à être citoyenne. J'ai fait la connaissance de jeunes très sympathiques. Cette expérience m'a beaucoup enrichie.»

Nahia : 14 ans

«Cette expérience m'a appris la solidarité, l'entraide et m'a fait évoluer humainement. J'ai commencé à écouter les autres. Cela m'a changé et j'ai mûri. Je vous remercie.»

Maureen : 15 ans

«Le CMJ a été une expérience vraiment bénéfique et inoubliable pour moi. En effet cela m'a permis de vaincre au mieux ma timidité (d'oser parler un peu plus en public), de partager mes idées, d'aider et de participer à l'organisation de nombreux événements.»

Lucas : 16 ans

«Ce deuxième mandat m'a permis de m'impliquer jusqu'au bout dans le CMJ, m'a fait encore plus murir et m'a beaucoup enrichi personnellement !»

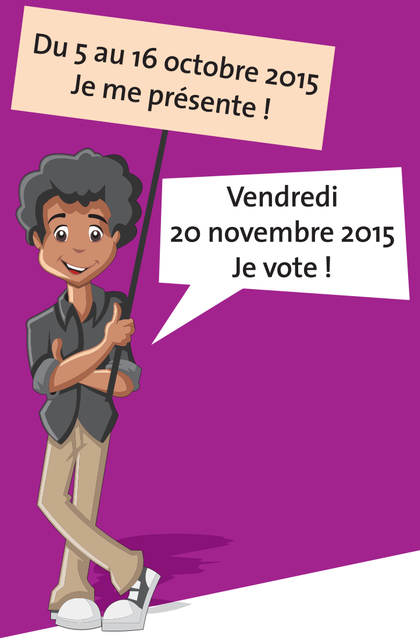

Soisy
sous-Montmorency

Renseignements : Service Animation Jeunesse au 01 34 05 20 79
www.soisy-sous-montmorency.fr

ÉLECTION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JEUNES
2016
2018
TU ES COLLÉGIEN OU LYCÉEN, TU HABITES SOISY, ANDILLY OU MARGENCY, TU AS DES IDÉES, L'ENVIE D'AGIR, DE LA MOTIVATION,
PRÉSENTE-TOI !
Tu peux présenter ta candidature
Du 5 au 16 octobre 2015
VOTE !
Dans ton collège ou lycée ou en mairie
Vendredi 20 novembre 2015
CITOYENNETÉ, SOLIDARITÉ : AU CMJ PARTAGE TES IDÉES !
CMJ
Soisy
sous-Montmorency
Renseignements au 01 34 05 20 79

© Maquette originale Zibeta communication - RCS Paris n°421 862 233

Édito de Monsieur le Maire

Il y a maintenant 14 ans, Soisy installait son premier Conseil Municipal de Jeunes.
Ces premiers mandats ont été une riche expérience pour les jeunes conseillers élus comme pour nous, membres de l'Assemblée communale.
Avec cette instance de concertation, la Municipalité redonne à la jeunesse soiséenne toute sa place dans la vie locale.
Les jeunes conseillers municipaux qui se sont succédés ont prouvé qu'ils pouvaient participer activement à l'amélioration de la vie à Soisy-sous-Montmorency.

Comme vos prédécesseurs, je souhaite que vous soyez nombreux à vous porter candidats et à vous investir pour l'avenir de votre ville.
En vous proposant de rejoindre le Conseil Municipal de Jeunes, je vous invite à découvrir votre commune, à développer votre sens civique, à être pour vos aînés une force de proposition, pour réussir ensemble le pari d'améliorer toujours plus la qualité de vie à Soisy.

Luc STREHAIANO
Maire,
Vice-président délégué
du Conseil départemental

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES
DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Tu as des idées, l'envie d'agir, de la motivation,

Présente-toi !

Qu'est ce que le CMJ ?

➲ C'est une assemblée de 19 jeunes, élus par d'autres jeunes.
➲ Cette assemblée réunit 2 fois par mois les jeunes élus qui peuvent alors travailler ensemble afin de proposer des projets en concertation avec les élus du Conseil Municipal.
➲ Le CMJ permet aux collégiens et lycéens de participer à la vie locale (ce qui se fait dans la ville).

Comment fonctionne le CMJ ?

➲ Il est présidé par Monsieur le Maire, et l'Adjoint au Maire délégué à la jeunesse en a la responsabilité.
➲ 19 jeunes conseillers siègent au Conseil Municipal de Jeunes. Ils sont élus pour une période de deux ans (années civiles à partir de la 1ère séance d'installation).
➲ Un animateur accompagne les jeunes élus dans la mise en œuvre de leurs projets, de la conception à la réalisation.

A quoi sert le CMJ ?

➲ Un Conseil Municipal de Jeunes sert à représenter les jeunes d'une commune afin d'essayer de répondre à leurs attentes.
➲ Pour un jeune, être membre d'un CMJ lui permet de participer à la vie de sa commune et de s'initier au fonctionnement de la démocratie locale.

J'ai envie de me présenter comment faire ?

➲ Etre élève de la 6ème à la seconde (avoir 16 ans maximum) et être domicilié à Soisy, Andilly ou Margency.
➲ Faire acte de candidature et expliquer ses motivations pour participer au CMJ.
Les formulaires d'inscription sont distribués dans les collèges soiséens et sont également disponibles en mairie, au service Animation Jeunesse ou sur le site de la ville :
www.soisy-sous-montmorency.fr
Renseignements au 01 34 05 20 79

Qui peut voter ?

➲ Tous les jeunes âgés de 11 à 16 ans, domiciliés à Soisy, Andilly ou Margency.
➲ Choisir un candidat, d'après son programme, qui te représentera au CMJ.

Quelques réalisations des différents Conseils Municipaux de Jeunes :

➲ Organisation de l'évènement « Soisy en Scène »

➲ Organisation des brocantes jeunes et solidaires « Broc' junior »

➲ Organisation du concours d'orthographe « Le méli-mélo des mots »

➲ Organisation d'un bal inter-collèges pour les élèves de 3ème des collèges de Soisy

➲ Parrainage de l'Hôpital d'Enfants de la Croix Rouge à Margency

➲ Echanges dans le cadre du jumelage Soisy-Freiberg

➲ Participation au Rallye du Petit Citoyen

Si je suis élu (e), quel est mon engagement ?

➲ C'est être un intermédiaire entre le Maire, les élus du Conseil Municipal et les jeunes de la ville.
➲ C'est participer à des réunions de travail et certaines cérémonies officielles.
➲ C'est être à l'écoute des demandes des jeunes.
➲ C'est s'investir pour mettre en place des projets.
➲ C'est un engagement à part entière qui demande du temps et de l'assiduité.

Les élections : Où, Quand et Comment ?

➲ **Tu es scolarisé(e) dans un collège soiséen :**
Les élections auront lieu :
Au sein des collèges René Descartes et Albert Schweitzer vendredi 20 novembre 2015.

➲ **Tu es scolarisé(e) au collège ou lycée Notre Dame de Bury à Margency :**
Les élections auront lieu :
Au sein du collège Notre Dame de Bury vendredi 20 novembre 2015.

➲ **Tu es scolarisé(e) dans un autre établissement :**
Les élections auront lieu :
Au service Animation Jeunesse, en mairie, vendredi 20 novembre 2015.

Scrutin : mode d'emploi

Lors des élections, la liste des candidats te sera fournie. Tu n'auras qu'à mettre dans l'enveloppe le nom du candidat de ton choix. Comme pour toute élection, il ne sera pris en compte que les bulletins anonymes, sans rajout de texte ni rature avec un seul bulletin par enveloppe.

Le mode de scrutin sera uninominal à un tour (c'est-à-dire que ce sera le candidat ou la candidate qui recueillera le plus de voix qui sera élu(e)). En cas d'égalité, le plus âgé sera considéré comme élu.

La proclamation officielle des résultats, en présence des candidats, aura lieu **le vendredi 20 novembre à 19h30, en mairie, salle du Conseil Municipal.**
La durée du mandat sera de deux ans (fin du mandat : fin décembre 2018).